



# DÉLIBÉRATION

## du 20 mai 2025

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANGHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine BRANCHEREAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 mai 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <b>21 MAI 2025</b> Publiée, le <b>21 MAI 2025</b> Notifiée, le	
<b>Délibération n°25.3.09</b>	<b>URBANISME – BÂTIMENTS</b> <i>Marché de travaux – rénovation de l'église Saint Pierre et Saint Paul – lot 5 – cloches – avenant n°2</i>

Par délibération en date du 12 novembre 2024, le lot 5 – Cloches – Cadrans d'horloge a été attribué à l'entreprise LUSSAULT pour un montant de 19 945€ HT.

Un premier avenant a été conclu le 07 mai 2025 portant sur le remplacement du cadran nord dont les fixations sont abimées d'un montant de 398.11€ HT, portant le montant du marché à 20 343.23€ HT. Cet avenant a été validé par décision du Maire, l'augmentation du montant du marché étant limitée à 2%.

**Une fêlure dans l'anse centrale de la cloche n°3, qui est actuellement en restauration, a été découverte. Cette fêlure est causée par la bélière rouillée. Le fondeur recommande de la remplacer par une bélière refondue. Un devis a été établi d'un montant de 2 206€HT (2 647.20€ TTC).**

Il est donc proposé d'établir un avenant comme suit :

- Montant initial marché HT : 19 945€
- Montant HT suite avenant 1 : 20 343.23€
- Montant avenant 2 HT : 2 206€
- Montant modifié marché HT : 22 549,23€
- Montant modifié marché TTC : 27 059,08 €
- Taux d'augmentation : 13.06%

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire,**

**Vu l'exposé présenté,**

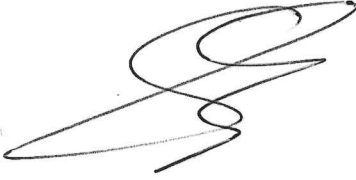
**Vu le Code de la commande publique,**

**Vu l'avis de la commission Urbanisme – Bâtiments en date du 5 mai 2025,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 5 – Cloches – Cadrans d'horloge du marché de restauration de l'église Saint-Pierre Saint Paul pour un montant de 2 206€HT.

**Sandrine BRANCHEREAU**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,**  
**Nadine YOU**

